

CONSEIL GENERAL LEGISLATURE 2021-2026

Séance de constitution du jeudi 6 mai 2021, à 20h15
Grande salle de l'Hôtel de Ville, Romont

Présidence	M. Stefan TRÜMLER, doyen d'âge
Présents-es	pour le Conseil général, 47 membres, dont ceux nommés ci-dessus Mmes/MM. Philippe AYER – Luc BARDET – Nicole BARDET – Patrice BEAUD – Frédéric BERSET – Lukas BIELER – Alain BOSSON – Jacqueline BOURQUI – Ophélie BRODARD – Vincent BRODARD – Ajda BUDAK – Simon CODOUREY – Fabrice CORBAT – Géraldine DAFFLON - Nicolas DAFFLON – Caroline DELACRETAZ PIDOUX– Roxane ECOFFEY– Thierry ECOFFEY – Olivier ELTSCHINGER – Isaline FINGER – Patrice GEINOZ – Christophe GILLON – Christophe GIRARD – Emilien GIRARD – Rachel HUFSCHEMITT – Manuel HURNI – Philippe JORDAN – Thierry JORDAN – Arnaud MAILLARD – Virginie MARDON – Christelle MASUR LUU – Jean-Baptiste MOREL – Stéphanie OBERSON – Nicolas PACCAUD – Nicolas PERRIN - Vesna PETROVIC – Valérie PITTET– Stéphanie PITTET – Jean-Yves PYTHON – Jean-François ROCH – Thierry ROPRAZ – Laurent SCHMUTZ– Christine VALLELIAN – Floriane VALLELIAN – Pascale ZERMATTEN LAMHANGAR – Dominique ZÜRCHER pour la Préfecture de la Glâne M. Willy SCHORDERET, Préfet
Excusés	pour le Conseil général MM. Jean Bernard FAVRE - Christophe SCHMOUTZ - Denis GRANDJEAN
Présents	pour le Conseil communal, 9 membres M. Jean-Claude CORNU, Syndic M. Thierry SCHMID, Vice-Syndic Mmes Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER - Stefanie LOSEY MM. Emmanuel BUSSARD - Didier DEMIERRE – François HELFER - Armand JAQUIER - Marc MENOUD pour l'Administration communale M. Yves BARD, Secrétaire communal Mme Laurence STREIT, Secrétaire Mme Diana DOMINGUES, Apprentie employée de commerce
Rédacteur	M. Yves BARD, Secrétaire communal
Dactylo	Mme Hélène PITTET, Collaboratrice administrative

 *Prestation de la Fanfare.*

« Applaudissements. ».

INTRODUCTION

En sa qualité de Doyen, **M. TRÜMPLER** a l'honneur de présider cette honorable assemblée qu'est la séance de constitution du conseil général. Conformément à l'article 42 du Règlement du conseil général (RCG), cette séance est enregistrée afin de faciliter l'établissement du procès-verbal.

EXCUSÉS

Excuses reconnues valables de :

➤ Pour le conseil général

- M. Jean-Bernard FAVRE.
- M. Christophe SCHMOUTZ.
- M. Denis GRANDJEAN.

Conformément à l'article 13 du Règlement du Conseil général (RCG), **M. TRÜMPLER** procède à l'appel nominatif, par ordre alphabétique et prie les membres du législatif de se lever à l'appel de leur nom, et de lever la main pour Mme FINGER.

Il ressort de la liste des présences que 47 Conseillères et Conseillers généraux sont présents-es pour la séance de ce soir. Par conséquent, en conformité des prescriptions légales, plus précisément l'article 69 de son Règlement, le conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par M. Stefan TRÜMPLER, Doyen d'âge, Président.
2. Assermentation des membres du conseil général par M. le Préfet.
3. Désignation de cinq scrutateurs-trices pour former le Bureau provisoire.
4. Election du-de la Président-e du conseil général pour 2021.
5. Election du-de la Vice-Président-e du conseil général pour 2021.
6. Election de sept scrutateurs-trices pour la période administrative (bureau du conseil général).
7. Election de sept scrutateurs-trices suppléants-es pour la période administrative.
8. Election des membres de la commission financière pour la période administrative :
 - 8.1. Fixation du nombre des membres de la commission.

- 8.2. Election des membres.
- 9. Election des membres de la commission d'aménagement :
 - 9.1. Fixation du nombre des membres de la commission.
 - 9.2. Election des membres.
- 10. Election des membres de la commission des naturalisations.

Aucune remarque n'étant formulée concernant cet ordre du jour et concernant la convocation,
M. le Président passe au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL VALIDE L'ORDRE DU JOUR PROPOSE ET LA CONVOCATION ADRESSEE AUX MEMBRES.

M. le Président considère cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. STEFAN TRÜMPLER, DOYEN D'AGE, PRESIDENT

*« Monsieur le Préfet,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,
Chères et chers membres et collègues du conseil général,
Cher public,
Chers représentants-es de la presse,*

Nous sommes rassemblés aujourd'hui pour célébrer un moment solennel et important dans la vie de notre commune, pour ouvrir la voie à la nouvelle législature et pour organiser son fonctionnement. Nous sommes chanceux de vivre dans un pays où nous pouvons régulièrement et démocratiquement renouveler les constellations personnelles et les approches politiques avec lesquelles nous gérons notre vie en société. Le début d'une législature est pour nous, en quelque sorte, comme le printemps dans la nature, avec sa fraîcheur, l'espoir, les semailles, la simultanéité des anciennes branches qui structurent et des jeunes pousses qui animent.

Dans cet esprit, je souhaite donner aujourd'hui la parole à nos plus jeunes collègues. Qu'elles et qu'ils puissent nous faire part d'attentes et de souhaits personnels. Je suis très heureux que les sept membres cadets des groupes politiques, tous et toutes nouveaux-nouvelles élus-es, aient partagé cette idée. Il se trouve que dans l'ordre de leur âge, elles sont trois femmes et quatre hommes. Ecoutons-les !

- **Mme Isaline FINGER, Horizons Nouveaux**

« Un sujet qui me tient particulièrement à cœur est celui de l'accessibilité. En effet, les pavés de notre ville peuvent rapidement se transformer en véritable parcours du combattant et l'accès à certains bâtiments de la ville comme celui de l'administration communale peut rapidement se transformer en une véritable aventure. Certes, notre

ville a un charme qu'il faut conserver et l'idéal serait maintenant d'allier charme et accessibilité pour tous. »

■ **Mme Ajda BUDAK, Parti Socialiste**

« Au nom de tous les cadets et toutes les cadettes de cette législature, je tiens d'abord à remercier M. Stefan TRÜMPLER pour cette initiative qui, je l'espère, sera l'élan d'une législature centrée davantage sur l'intégration des thématiques actuelles (mouvements sociaux sur le féminisme, l'antiracisme... mais aussi l'écologie) en les intégrant dans nos discussions, nos commissions respectives et également dans nos séances. En tant que jeune femme issue de la migration, il m'est important de siéger ici non seulement pour lesdites thématiques actuelles qui me tiennent à cœur en tant que jeune socialiste, mais aussi pour représenter une grande partie de la population romontoise afin que chacun·e de nos citoyen·e·s puisse s'identifier à l'un de nous. Je vais éviter de m'attarder en listant mes convictions personnelles et terminerai par ceci : je suis très contente de pouvoir siéger à vos côtés pour ces cinq prochaines années et je me réjouis de contribuer comme je peux à la perpétuation d'une vie juste et qualitative à Romont pour tous les Romontois·e·s ! »

■ **Mme Valérie PITTET, Les Verts**

« Pour cette nouvelle législature, je souhaite voir Romont se dynamiser et développer des lieux de rencontres accueillants pour sa population ainsi que pour des personnes de passage. De plus, j'aimerais intégrer des espaces verts attrayants pour rendre notre cité vibrante et conviviale, afin d'éviter que notre ville ne devienne une cité dortoir. Après cette période calme, un air de renouveau est nécessaire. De plus, il me tient à cœur d'améliorer la diminution et la revalorisation des déchets. Avec des idées pratiques et des compromis, nous pouvons évoluer dans une direction respectueuse de l'environnement. Je me réjouis de collaborer avec vous et de réaliser des projets concrets. »

■ **M. Alain BOSSON, Union Démocratique du Centre**

« La crise actuelle pèse lourd en ce moment sur les Romontois et Romontoises, les jeunes et les familles. Nos entreprises, moteur économique de notre ville, redoublent d'efforts pour faire face à la pression actuelle. Nous avons tous les atouts pour continuer de faire de Romont une ville attractive. J'ai à cœur, pour cette législature, que nous travaillions ensemble pour trouver des solutions pour garder nos entreprises, nos commerces et en attirer de nouvelles et nouveaux, afin d'éviter les hausses d'impôts pour les citoyen·e·s romontois·es. En espérant pouvoir bientôt se retrouver lors des diverses manifestations si chères à notre ville. »

■ **M. Emilien GIRARD, PDC-Le Centre**

« Quel est le point commun entre Genève, Berne et Lucerne ? Ces villes sont toutes accessibles en train en ligne directe depuis Romont. Romont, avec 5400 habitants environ, disposant d'une gare par laquelle le trafic ferroviaire de grande ligne circule. Récemment, la diminution du temps de parcours entre Berne et Lausanne a une nouvelle fois fait le sujet d'articles de presse. Les conséquences de ces changements pour notre ville sont encore incertaines. Par conséquent, en tant qu'utilisateur quotidien du train depuis de nombreuses années, si je ne devais choisir qu'un sujet qui

me tient à cœur pour le futur de Romont, il serait la modernisation de la gare afin que notre ville reste une porte d'entrée vers l'ensemble des régions de Suisse et afin que Romont reste une ville d'horizons. »

■ **M. Nicolas PERRIN, Les Verts 'Libéraux**

« La renaturation des cours d'eau fait partie intégrante de la nouvelle loi sur les eaux. Le secteur de la Glâne allant depuis la Parqueterie jusqu'à la Fille-Dieu étant sur le plan des cours d'eau prioritaire à revitaliser dans le canton de Fribourg, il me tient à cœur que nous élaborions ensemble, en parallèle de la construction de la route de contournement, la revitalisation du cours d'eau de la Glâne, la confédération et le canton aidant pour ce faire au niveau des budgets. »

■ **M. Arnaud MAILLARD, Parti Libéral Radical**

« La vieille-ville de Romont me tient particulièrement à cœur et il est important qu'ensemble nous trouvions un juste équilibre entre la requalification des espaces publics, un réseau de mobilité efficace et des parkings adaptés aux besoins de chacun. Rendons Romont attractive autant pour les habitants que pour les visiteurs mais également pour les artisans, les commerçants, les restaurateurs et leur clientèle. »

Fortement ému par une actualité romontoise, je me permets d'ajouter un vœu de ma part. Nous avons pu documenter lundi la coupure de la machine de fabrication de verre à Erie-Electroverre et ce matin-même, la dernière vidange du four. Une histoire industrielle et sociale de 85 ans qui a marqué notre ville et notre région s'arrête brutalement. Une grande famille d'employés est touchée par cette fermeture. Tout en étant conscient des séquelles que laisse partout la pandémie, je pense qu'aujourd'hui c'est la formidable équipe de l'usine de verre qui mérite nos pensées particulières.

Cependant, n'est-ce pas aussi le moment de commencer à réfléchir si cette usine historique ne pouvait pas jouer un autre, un nouveau rôle pour les gens d'ici et d'ailleurs ? Ne pourrait-on pas rêver d'une renaissance de ce lieu emblématique en tant que site culturel et récréatif ? Ne pourrait-il pas devenir un espace superbe, un brin alternatif, qui accueillerait plein d'activités dont jeunes et moins jeunes rêvent ici depuis si longtemps, allant d'ateliers d'artisans liés au verre et autres, concerts et spectacles, cinéma et expositions jusqu'aux laser game, bowling et un skate park ... ? On est bien conscient des problèmes et enjeux de cette situation, mais je peux vous dire que ce matin, lors d'un entretien avec un responsable haut placé, à côté du four qui résistait à se vider, j'ai senti une grande ouverture aussi du côté de l'entreprise internationale pour un tel avenir des bâtiments historiques de l'usine. Beaucoup de rêves commencent à tourner à Romont autour d'une telle idée – et quelle réussite n'a pas été précédée par des rêves ... ? »

M. TRÜMLER, Président, remercie vivement les sept jeunes collègues pour leur courage d'avoir pris la parole lors de leur première séance du conseil général et pour leurs impulsions bourgeonnantes ! Que vive le printemps de Romont !

« Applaudissements. »

M. le Président remercie le Secrétaire communal pour la préparation du déroulement de cette séance. Il salue les représentants de la presse et remercie la Fanfare de Romont et ses tambours pour l'animation de cette rencontre.

 Prestation de la Fanfare.

« Applaudissements. »

2. ASSERMENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL GENERAL PAR M. LE PREFET

« Chères Conseillères et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs,

Notre système d'élection qui parfois privilégie le système de la majorité absolue, parfois le mode de scrutin proportionnel, est génial car le mode d'élection est adapté à la fonction même pour laquelle vous avez été élu.

Le rôle du conseil général, c'est de décider, de légiférer, de poser des questions, d'être les porte-paroles de Monsieur et Madame tout le monde. Vous êtes le trait d'union entre la population et le conseil communal.

Par conséquent, dans ce cas, il n'y a pas de modèle plus juste que l'élection au système proportionnel, car cette manière de faire permet à des partis politiques ou des groupes de sensibilités différentes d'être représentés, groupes qui n'auraient jamais eu voie au chapitre dans un système majoritaire.

Dans le cas du conseil général, le mode proportionnel est la solution par excellence puisqu'il favorise l'ouverture et tient compte de la pluralité des différences. Oui, plus que de faire confiance à la personne, ce système reconnaît et permet à des communautés de mettre en avant leur style de vie, leur manière de penser et ceci à travers leurs ambassadeurs que vous êtes.

En vous élisant, les citoyens vous ont bien sûr donné leur confiance, mais pour moi, ils ont fait bien plus, puisqu'ils vous ont transféré une partie de leur pouvoir. En quelque sorte, ils vous ont confié la gestion de leurs besoins et de leur espoir.

Un philosophe disait « Même si le poète est celui qui crie dans le désert, il se doit de crier, car il est le porte-parole de tous ceux qui ne savent, ne peuvent ou n'osent s'exprimer ». Par conséquent, vous devrez dès ce soir et pour toute la période administrative défendre les idées pour lesquelles vous avez été élu-e-s et surtout vous devez rester vous-même, devenir ce poète.

*Toutefois, et c'est le propre de la force de notre politique en Suisse, à la fin, après parfois des discussions animées, les explications données par le conseil communal, vous devrez aussi être capables de trouver des compromis et des majorités qui tendent vers la meilleure solution tenant compte de la situation du moment et parfois tenant compte aussi de nombreuses contraintes car comme le disait Gandhi : « **Chacun a raison de son propre point de vue, mais il n'est pas impossible que tout le monde ait tort** ». Alors même si vous avez l'impression de faire de la politique des petits pas ou à doses homéopathiques, n'oubliez jamais que même l'effet placebo a parfois été synonyme de miracle.*

La mission que vous assumerez dès aujourd'hui est sérieuse et vous devez vous intéresser à chaque sujet, vous devez être curieux, vous devez exiger du conseil communal, vous devez participer, faute de quoi vous serez des tricheurs et vous aurez perdu. Et si vous êtes assermenté-e-s ce soir, c'est que l'Etat a voulu marquer d'une manière forte l'importance de votre tâche.

Vous ferez aussi partie de commissions comme la commission financière, d'aménagement, de naturalisation, de l'énergie et j'en passe.

Là, en plus, tenant compte de votre expérience de vie, de votre profession, de vos passions peut-être, vous serez, en tant que membre des commissions, une aide à la décision du conseil communal. Vos avis et vos préavis seront importants et ils devront être parfaits.

Comme les conseillers communaux, vous devrez respecter certaines règles. Vous aurez alors l'obligation de participer, de vous prononcer, de donner votre avis, d'être actif, d'oser votre opinion, puisque vous serez tenu par le secret des délibérations. Sachez que seul le respect de ce principe permet de construire ensemble.

L'avantage, dans un conseil général, c'est que la minorité de la commission – à des conditions strictement définies dans la loi – pourra aussi faire valoir de temps en temps son point de vue.

Et puis le législateur a pensé à tout, en prévoyant des garde-fous à vos décisions, garde-fous qui s'appellent référendum ou initiative et qui préservent les droits des citoyens.

Alors dorénavant, c'est à vous de trouver les meilleurs ingrédients pour qu'il fasse bon vivre à Romont.

Romont est pour moi le poumon du district et j'aime à le dire ... si Romont va bien, le district va bien. Et ces dernières années, les Glânois nous ont poussés à aller dans le sens d'un district uni autour et avec Romont. Les réalisations comme l'Epicentre, la transformation du Cycle d'Orientation de la Glâne et les projets au niveau de la santé, de la mobilité, de la volonté de développer le chef-lieu sont de beaux exemples.

Durant cette nouvelle période, nous devons poursuivre les projets pour toutes les couches de la population. Je retiens ce soir, en particulier, notre responsabilité pour assumer et assurer ensemble un aménagement du territoire tourné vers le progrès, dans le respect de la nature et du paysage tout en sachant mettre en avant des zones stratégiques, industrielles, artisanales, à construire ou à préserver, et ce à travers le plan directeur régional dont les prémices viennent d'être lancées avec l'appel d'offres pour la réalisation justement de ce plan.

Oui, la cohésion avec toutes les communes de la Glâne est essentielle. Vous serez aussi les porteurs d'eau de cette entente au niveau du district. Cette cohésion, qui me tient à cœur, passe par les projets pluriels, des projets communs et pourra aussi être renforcée par les fusions de communes par exemple. Je compte sur vous, vous pouvez compter sur moi.

Pour terminer, permettez-moi cette histoire :

Il y avait un lion très fier qui mourait de faim. Il avait passé plusieurs jours sans manger et savait que les proies n'étaient pas nombreuses là où il se trouvait. Il comprit qu'il devait être patient et observer attentivement les environs car si une proie apparaissait et s'échappait, il n'en trouverait pas d'autre aussi facilement.

Le lion se dissimula derrière un buisson et attendit tranquillement. Les heures passèrent et rien n'apparaissait. Cependant, au moment où il commençait à perdre espoir, un lièvre surgit à proximité. Il y avait de l'herbe et il était sorti sans faire attention pour en manger. Le lion savait que les lièvres étaient très rapides : il devait lancer une attaque subite et décisive.

Il attendit un moment et se mit en position d'attaque. Alors qu'il allait se jeter sur sa proie, il vit un grand gibier qui avançait tranquillement à quelques mètres de lui. Il en saliva. En quelques secondes, il changea ses plans et attaqua la plus grosse proie, qui avait eu le temps de le voir et s'était mise à courir. Le lièvre, bien entendu, en profita pour s'échapper.

Cette histoire nous apprend à ne pas perdre ce que nous sommes sûrs d'avoir à cause d'une autre chose qui nous a séduits.

C'est avec cette morale, que je vous témoigne toute ma reconnaissance et n'oubliez pas qu'une vie vécue au service des autres est plus enrichissante, plus profonde et plus complète. Servir l'humanité est l'une des tâches les plus nobles. Vous vous êtes engagés-es dans ce sens, soyez-en vivement remerciés.

Chères Conseillères, Chers Conseillers généraux, je vous présente mes meilleurs vœux pour toutes ces années à venir. Faites attention à vous, aux vôtres et à tous.

Excellente soirée. »

« Applaudissements. »

Assermentation

Je vous prie de vous lever pour l'assermentation, à l'exception de Mme FINGER.

La formule du serment :

«Je jure d'observer fidèlement la Constitution et les lois, de respecter les droits des citoyens et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, aussi vrai que je veux que Dieu m'assiste.»

La promesse solennelle :

«Je promets sur mon honneur et ma conscience d'observer fidèlement la Constitution et les lois, de respecter les droits des citoyens et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge.»

Tous les conseillers généraux répondent, en fonction de leurs convictions, «je le jure » ou « je le promets ».

3. DESIGNATION DE CINQ SCRUTATEURS-TRICES POUR FORMER LE BUREAU PROVISOIRE

Conformément à l'art. 10 du Règlement et sur proposition des partis politiques, **M. le Président** propose les personnes suivantes pour former le bureau provisoire :

- | | |
|---------------------------------|----------------------------------|
| ▪ Pour Horizons Nouveaux | Mme Isaline FINGER. |
| ▪ Pour Les Verts | Mme Christelle MASUR LUU. |
| ▪ Pour le Parti Socialiste | M. Olivier ELTSCHINGER. |
| ▪ Pour le Parti Libéral Radical | M. Thierry JORDAN. |
| ▪ Pour le PDC-Le Centre | M. Thierry ECOFFEY. |

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL VALIDE LA NOMINATION DE CES CINQ PERSONNES POUR FONCTIONNER COMME MEMBRES DU BUREAU PROVISOIRE EN COMPAGNIE DE M. LE PRESIDENT.

M. le Président invite les membres du bureau provisoire à s'avancer et à prendre place à ses côtés.

4. ELECTION DU-DE LA PRESIDENT-E DU CONSEIL GENERAL POUR LA PREMIERE ANNEE 2021

Avant d'aborder les élections du-de la Président-e et du-de la Vice-Président-e pour 2021, **M. le Président** rappelle que, selon l'article 14 du RCG, le-la Président-e et le-la Vice-Président-e sont élu-e-s pour une période de 12 mois. Ainsi, les élu-e-s resteront en fonction jusqu'en avril 2022.

Les élections se déroulent en référence au Règlement du conseil général, article 16, qui stipule ce qui suit :

Article 16, Mode d'élection

1

Sous réserve de l'alinéa 3, les élections ont lieu au scrutin de liste et à la majorité absolue des bulletins valables au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour.

2

En cas d'égalité des voix, le-la président-e procède au tirage au sort.

3

Si le nombre de candidat-e-s est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous/toutes les candidat-e-s sont élu-e-s tacitement, à moins que l'organisation d'un scrutin de liste conformément à l'alinéa 1 ne soit demandée par un cinquième des membres présents.

A défaut d'une telle demande et s'il y a autant de candidats-e-s que de postes à repourvoir, les personnes candidates sont proclamées élues sans scrutin.

En date du 31 mars 2021 s'est déroulée une séance regroupant les présidents et responsables des partis politiques romontois. Au terme de cette rencontre, ces derniers ont convenu d'un tournus concernant les présidences et vice-présidences du conseil général.

Selon ce qui a été convenu entre les partis politiques, la première présidence de la législature devrait être accordée au parti Les Vert-e-s qui propose la candidature de **Mme Nicole BARDET**.

Aucune autre proposition de candidature n'est formulée pour la présidence.

EN CONFORMITE AVEC LES PRESCRIPTIONS LEGALES, MME NICOLE BARDET EST ELUE PRESIDENTE DU CONSEIL GENERAL.
--

A la question qui lui est posée par **M. le Président, Mme Nicole BARDET** déclare accepter son élection en qualité de Présidente du conseil général.

M. le Président félicite Mme BARDET pour son élection.

■ Intervention de Mme Nicole BARDET

*« Monsieur le Doyen,
Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,*

C'est avec grand plaisir que j'accepte mon élection. Je vous remercie pour la confiance ainsi témoignée.

Avec cette nouvelle législature, nous entrons dans une nouvelle ère pour notre commune. En effet, le règlement du conseil général va nous permettre de débattre et surtout, il permettra à la population d'entendre les différentes positions des partis que vous représentez.

Je suis convaincue que nous saurons nous adapter à cette nouvelle manière de travailler et qu'ainsi des débats intéressants pourront avoir lieu ici, dans cette salle, plutôt que sur les

réseaux sociaux ou dans des forums. Nous avons la chance d'avoir une démocratie directe qui nous permet de participer aux décisions de notre commune. En tant qu'élue, nous avons la responsabilité de représenter nos électrices et électeurs et de porter leurs idées jusqu'au conseil général. Grâce aux différentes interventions possibles avec le nouveau règlement - propositions, postulats, résolutions ou questions -, nos séances du conseil général seront plus structurées et plus intéressantes. Je vous encourage à prendre connaissance du nouveau règlement et de ses annexes afin de vous préparer à la prochaine séance du conseil général du mois de juillet.

Tout au long de cette année, je ferai de mon mieux pour que vous vous sentiez à l'aise avec ces nouveaux outils et que nous puissions les utiliser pour le bien de notre commune et de son développement. Le conseil général est là pour donner l'orientation stratégique à la commune et le conseil communal pour mettre en œuvre nos décisions. La première année d'une législature est sans doute la plus importante ; c'est maintenant que nous devons donner l'impulsion pour les grands projets et grands chantiers au risque que si nous attendons trop, ils ne se réalisent pas dans les cinq ans à venir.

Plusieurs défis de taille nous attendent, que ce soit la nouvelle école primaire ou d'autres projets tels que le réaménagement de plusieurs quartiers, de la vieille-ville ou de la gare.

Nous devons aussi faire preuve de courage et de solidarité ; la pandémie dans laquelle nous sommes depuis plus d'une année n'a pas fini de mettre nos certitudes à l'épreuve. Nous devons avoir le courage de faire les investissements nécessaires, sans forcément connaître toutes les conséquences financières de la pandémie sur notre économie et nos revenus. Nous devons être solidaires envers les plus démunis et les plus touchés par cette situation sanitaire et ne pas fermer les yeux sur leurs besoins.

La pandémie nous rappelle notre interdépendance avec la biodiversité. La pression exercée par l'humain sur son environnement n'a jamais été aussi forte. Les résultats des élections, que ce soit dans notre commune ou ailleurs en Suisse, montrent que la population est de plus en plus préoccupée par ces sujets. J'en profite pour saluer l'entrée d'un 7^e parti au conseil général, qui je l'espère permettra de faire avancer les sujets environnementaux, pour le bien de toutes et tous.

La Suisse s'est engagée à un 0 net d'émission carbone en 2050. Mesdames, messieurs, il reste moins de 30 ans pour atteindre cet objectif. La commune de Romont a aussi son rôle à jouer et nous pouvons décider de prendre ensemble les mesures adéquates, ou alors attendre qu'elles nous soient imposées. Pour ma part, je préfère décider et influencer les mesures, plutôt que de devoir les subir, être pionnière, plutôt que retardataire.

Membre de la direction générale d'une banque, l'économie locale me tient très à cœur. Dans cette période difficile, en tant que commune, nous avons la possibilité de soutenir notre marché local. Les habitants-es recherchent un cadre de vie agréable et la commune a besoin de rentrées fiscales. Investissons dans la qualité de vie et soutenons ainsi l'économie locale. Une bonne desserte en transports publics, des aménagements pour la mobilité douce sont des facteurs qui favorisent l'économie locale.

A cet effet je vous encourage à participer à la première journée d'achat sans voiture qui aura lieu ce samedi 8 mai. Les partisans de la mobilité douce favorisent le commerce local plus facilement accessible que les centres commerciaux périphériques.

Vous l'aurez compris, les défis de cette législature sont importants pour le développement, que j'espère durable, de notre commune. Nous avons, grâce au nouveau règlement du conseil général, les outils démocratiques en main pour débattre et décider du meilleur avenir possible pour notre ville.

Je vous remercie de votre attention et vous donne rendez-vous le 8 juillet. »

«Applaudissements. »

5. ELECTION DU-DE LA VICE-PRESIDENT-E DU CONSEIL GENERAL POUR LA PREMIERE ANNEE 2021

Selon ce qui a été convenu entre les partis politiques, la première vice-présidence de la législature devrait être accordée au Parti Socialiste qui propose la candidature de **M. Patrice BEAUD**.

Aucune autre proposition de candidature n'est formulée pour la vice-présidence.

EN CONFORMITE AVEC LES PRESCRIPTIONS LEGALES, M. PATRICE BEAUD EST ELU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL.

A la question qui lui est posée par **M. le Président**, **M. Patrice BEAUD** déclare accepter son élection en qualité de Vice-Président du conseil général. Il se dit très heureux d'être là aux côtés de Mme BARDET, pour apprendre.

M. le Président félicite M. BEAUD pour son élection.

«Applaudissements. »

 *Prestation de la Fanfare.*

6. ELECTIONS DES SCRUTATEURS-TRICES POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

Sur proposition des partis politiques et en conformité avec l'article 14 RCG, **M. le Président** a reçu les candidatures suivantes pour occuper la fonction de membre du bureau du conseil général pour la période administrative 2021-2026 :

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------|
| ▪ Pour le Parti Socialiste | Mme Pascale ZERMATTEN. |
| ▪ Pour Les Verts | Mme Ophélie BRODARD. |
| ▪ Pour l'Union Démocratique du Centre | M. Frédéric BERSET. |
| ▪ Pour le PDC-Le Centre | M. Jean-Yves PYTHON. |
| ▪ Pour le Parti Libéral Radical | M. Thierry JORDAN. |
| ▪ Pour Horizons Nouveaux | M. Nicolas PACCAUD. |
| ▪ Pour le Parti Vert'Libéral | M. Jean-François ROCH. |

Aucune autre proposition n'est formulée pour fonctionner en qualité de membre du bureau.

EN CONFORMITE AVEC LES PRESCRIPTIONS LEGALES, MME PASCALE ZERMATTEN, MME OPHELIE BRODARD, M. FREDERIC BERSET, M. JEAN-YVES PYTHON, M. THIERRY JORDAN, M. NICOLAS PACCAUD, M. JEAN-FRANÇOIS ROCH SONT ELU-E-S MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL.

A la question qui leur est posée par **M. le Président**, tous les membres nommé-e-s ci-avant déclarent accepter leur élection.

M. le Président les félicite pour leur élection, les remercie pour leur engagement et leur souhaite plein succès dans cette fonction de membre du bureau.



DISCOURS DE M. LE PRESIDENT DE LA FANFARE DE ROMONT, M. NICOLAS DAFFLON

*« Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président,
Chers Collègues du conseil général,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Madame, Monsieur,*

Au nom des membres de la Fanfare de Romont, je tiens à vous remercier pour l'invitation à animer cette séance constitutive. C'est une belle occasion pour notre société de se présenter aux autorités, même en effectif restreint. La commune de Romont soutient largement notre fanfare, et c'est un devoir agréable pour nos membres de répondre positivement aux différentes invitations de la commune à animer les prestations de la ville.

Notre société est aujourd'hui composée de 45 membres. Notre directrice est Mme Kerstin SCHNYDER pour l'harmonie et nos tambours sont dirigés par M. Baptiste MOREL. Nous mettons un accent tout particulier sur la formation des jeunes musiciens. Notre corps de cadets, présidé par M. Patrice PITTET, est composé d'une classe d'initiation musicale, d'un groupe de petits cadets et d'un groupe de cadets avancés. Ce dernier groupe forme, avec les jeunes musiciens de la fanfare de Villaz-St-Pierre, un ensemble nommé « La Jeune Harmonie Villaz-Romont ».

Actuellement, nous formons environ vingt jeunes à la pratique d'un instrument de musique. N'hésitez pas à prendre contact avec nous, si votre enfant a envie de découvrir le monde de la musique !

Vous le voyez, les groupes de musiciens qui se produisent devant vous ne reflètent pas tout à fait les effectifs que j'ai cités précédemment...

Le coronavirus a fait son entrée en scène une semaine avant notre concert annuel de 2020, que nous avons dû annuler. Puis l'hécatombe : la fête cantonale des musiques qui aurait dû se dérouler à Romont... Toutes les fêtes en ville de Romont, la fête fédérale des musiques à Interlaken, notre concert annuel 2021, et j'en passe.

Aujourd'hui, les conditions édictées par la confédération pour jouer de la musique amateur avec des instruments à vent interdisent de se produire en public. Nous n'irons pas jouer à la Première Communion le 16 mai, nos jeunes musiciens n'ont pas non plus obtenu de dérogation pour aller jouer à l'extérieur, devant le home de Billens le 24 mai. Seules les manifestations politiques bénéficient de quelques largesses de nos autorités.

Au niveau des surfaces exigées pour les répétitions, elles sont actuellement :

- de 15 m² par musicien amateur jusqu'à 5 musiciens ;*
- de 25 m² par musicien amateur jusqu'à 15 musiciens, soit 375 m².*
-

Selon l'association suisse des musiques, une halle polyvalente communale ne serait pas assez grande. Une halle double par contre le serait...

Tant l'Association Suisse des Musiques que la Société Cantonale des Musiques Fribourgeoises utilisent des mots forts tels que « règles absurdes » ou « discrimination ». C'est vrai... les musiciens professionnels ont le droit d'être autant protégés que les musiciens amateurs !

Je clos le chapitre des lamentations, car nous avons toujours voulu nous adapter au mieux à la situation, et bien que la période soit difficile, nous avons pu pratiquer un peu de musique, nous rencontrer, afin de pouvoir maintenir une activité musicale et sociale.

Depuis plus d'une année, le comité, la commission de musique, la commission des cadets, les directeurs... tous nous déployons des trésors d'inventivité pour garder le lien, garder une petite pratique de la musique.

Grâce au soutien de la Commune et de la Paroisse catholique, nous avons pu bénéficier de nos locaux, et également de la salle polyvalente de St-Charles. Durant l'accalmie en août-septembre, nous avons même pu participer à un mariage, et organiser un souper avec de petites aubades.

Quelques musiciens ont formé des petits groupes pour donner des concerts aux homes de Siviriez et de Billens. Certains d'entre-vous ont peut-être été réveillés par un groupe qui est venu jouer la diane de la Fête-Dieu puis ce même groupe a animé la célébration. Au plus fort des restrictions, notre directrice a organisé des Workshop via Teams sur différents thèmes musicaux, toujours pour garder la flamme allumée !

Et ce soir, ce sont bien nos Conseillères communales et Conseillers communaux, ici sur la scène avec les musiciens, qui sont le plus exposés aux foudres des percussions, aux sons quelquefois plaintifs de nos bois. C'est un avant-goût de ce qui les attend pour les cinq prochaines années. Des messages qui leur seront quelquefois adressés avec tonus et insistance, mais pas toujours en musique... Une fois la Fanfare partie, nous nous réjouissons de voir la partition que le conseil communal écrira pour les cinq prochaines années.

Dès que possible, c'est pour bientôt j'en suis sûr, nous reviendrons devant vous, en corps et tenue, forts comme Musicolor, ...et la scène sera trop petite !

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une bonne fin de séance ! »

« Applaudissements. »

7. ELECTIONS DES SCRUTEURS-TRICES SUPPLEANT-E-S POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

Sur proposition des partis politiques et en conformité avec l'article 14 RCG, M. le Président a reçu les candidatures suivantes pour occuper la fonction de membre suppléant du bureau du conseil général :

- | | |
|---------------------------------------|---------------------------------|
| ▪ Pour le PDC-Le Centre | Mme Christine VALLELIAN. |
| ▪ Pour le Parti Libéral Radical | Mme Rachel HUFSCMITT. |
| ▪ Pour Horizons Nouveaux | Mme Isaline FINGER. |
| ▪ Pour l'Union Démocratique du Centre | M. Manuel HURNI. |
| ▪ Pour le Parti Socialiste | M. Patrice GEINOZ. |
| ▪ Pour Les Verts | M. Fabrice CORBAT. |
| ▪ Pour le Parti Vert'Libéral | M. Nicolas PERRIN. |

Aucune autre proposition n'est formulée pour fonctionner en qualité de membre suppléant du bureau.

EN CONFORMITE AVEC LES PRESCRIPTIONS LEGALES, MME CHRISTINE VALLELIAN, MME RACHEL HUFSCMITT, MME ISALINE FINGER, M. MANUEL HURNI, M. PATRICE GEINOZ, M. FABRICE CORBAT, M. NICOLAS PERRIN SONT ELU-E-S MEMBRES SUPPLEANTS DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL.

A la question qui leur est posée par **M. le Président**, tous les membres nommé-e-s ci-avant déclarent accepter leur élection.

M. le Président les félicite pour leur élection, les remercie pour leur engagement et leur souhaite plein succès dans cette fonction de membre suppléant du bureau.

 *Prestation de la Fanfare.*

8. COMMISSION FINANCIERE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

8.1. FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DE LA COMMISSION

Selon entente entre les partis politiques représentés au sein du conseil général et en conformité avec l'article 15 RCG, il a été admis que la commission financière sera composée de 10 membres pour la nouvelle période législative. Comme il s'agit d'un nombre pair, il appartiendra au Président ou à la Présidente de dite commission de trancher en cas d'égalité.

Aucune autre proposition quant au nombre de membres de cette commission n'étant formulée, **M. le Président** procède au vote.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 46 « OUI » ET 1 « NON » QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE UN NOMBRE DE 10 MEMBRES POUR LA COMPOSITION DE LA COMMISSION FINANCIERE POUR LA NOUVELLE PERIODE LEGISLATIVE 2021-2026.

Selon entente entre les partis politiques, la répartition souhaitée est la suivante (10 membres) :

▪ Pour le PDC-Le Centre	2 membres.
▪ Pour le Parti Socialiste	2 membres.
▪ Pour le Parti Libéral Radical	2 membres.
▪ Pour Horizons Nouveaux	1 membre.
▪ Pour l'Union Démocratique du Centre	1 membre.
▪ Pour Les Verts	1 membre.
▪ Pour le Parti Vert'Libéral	1 membre.
TOTAL	10 membres.

8.2. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCIERE

Conformément aux propositions reçues des Partis politiques et conformément à l'article 15 RCG, **M. le Président** énonce les noms des candidatures reçues, soit

▪ Pour le Part Libéral Radical	Mme Stéphanie OBERSON.
	M. Philippe AYER.
▪ Pour le PDC-Le Centre	M. Jean-Yves PYTHON.
	M. Christophe GIRARD.
▪ Pour le Parti Socialiste	M. Vincent BRODARD.
	M. Patrice BEAUD.
▪ Pour Horizons Nouveaux	M. Jean-Baptiste MOREL.
▪ Pour l'Union Démocratique du Centre	M. Alain BOSSON.
▪ Pour Les Verts	M. Fabrice CORBAT.
▪ Pour le Parti Vert'Libéral	M. Lukas BIELER.

Aucune autre proposition de candidature n'est formulée.

EN CONFORMITE AVEC LES PRESCRIPTIONS LEGALES, MME STEPHANIE OBERSON, M. PHILIPPE AYER, M. JEAN-YES PYTON, M. CHRISTOPHE GIRARD, M. VINCENT BRODARD, M. PATRICE BEAU, M. JEAN-BAPTISTE MOREL, M. ALAIN BOSSON, M. FABRICE CORBAT, M. LUKAS BIELER SONT ELU-E-S MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCIERE.

A la question qui leur est posée par **M. le Président**, tous les membres nommé-e-s ci-avant déclarent accepter leur élection.

M. le Président les félicite pour leur élection, les remercie pour leur engagement et leur souhaite plein succès dans cette fonction de membre de la commission financière.



9. COMMISSION D'AMENAGEMENT

9.1. FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DE LA COMMISSION

L'article 36 de la loi sur l'aménagement du territoire précise, en son alinéa 2, que « *la commission d'aménagement est composée d'au moins cinq membres, dont la majorité est désignée par le conseil général.* »

Selon entente entre les partis politiques représentés au sein du conseil général, il a été admis que la commission d'aménagement sera composée de 10 membres du conseil général pour la nouvelle période législative.

Aucune autre proposition quant au nombre de membre de cette commission n'étant formulée, **M. le Président** procède au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE UN NOMBRE DE 10 MEMBRES POUR LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'AMENAGEMENT POUR LA NOUVELLE PERIODE LEGISLATIVE 2021-2026.

Selon entente entre les partis politiques, la répartition souhaitée est la suivante (10 membres) :

▪ Pour le PDC-Le Centre	2 membres.
▪ Pour le Parti Socialiste	2 membres.
▪ Pour le Part Libéral Radical	2 membres.
▪ Pour Horizons Nouveaux	1 membre.
▪ Pour l'Union Démocratique du Centre	1 membre.
▪ Pour Les Verts	1 membre.
▪ Pour le Parti Vert'Libéral	1 membre.
TOTAL	10 membres.

9.2. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'AMENAGEMENT

Conformément aux propositions reçues des Partis politiques et conformément à l'article 15 RCG, **M. le Président** énonce les noms des candidatures reçues, soit

▪ Pour le PDC-Le Centre	M. Simon CODOUREY.
	M. Emilien GIRARD.
▪ Pour le Parti Socialiste	M. Patrice GEINOZ.
	M. Dominique ZÜRCHER.
▪ Pour le Part Libéral Radical	M. Thierry ROPRAZ.

- | | |
|---------------------------------------|--------------------------------|
| ▪ Pour Horizons Nouveaux | M. Stefan TRÜMLER. |
| ▪ Pour l'Union Démocratique du Centre | M. Philippe JORDAN. |
| ▪ Pour Les Verts | M. Christophe SCHMOUTZ. |
| ▪ Pour le Parti Vert'Libéral | M. Luc BARDET. |
| | M. Christophe GILLON. |

Aucune autre proposition de candidature n'est formulée.

EN CONFORMITE AVEC LES PRESCRIPTIONS LEGALES, M. SIMON CODOUREY, M. EMILIEN GIRARD, M. PATRICE GEINOZ, M. DOMINIQUE ZÜRCHER, M. THIERRY ROPRAZ, M. STEFAN TRÜMLER, M. PHILIPPE JORDAN, M. CHRISTOPHE SCHMOUTZ, M. LUC BARDET, M. CHRISTOPHE GILLON SONT ELU-E-S MEMBRES DE LA COMMISSION D'AMENAGEMENT.

A la question qui leur est posée par **M. le Président**, tous les membres nommé-e-s ci-avant déclarent accepter leur élection. M. Christophe SCHMOUTZ, absent ce soir, a précisé accepter son élection.

M. le Président les félicite pour leur élection, les remercie pour leur engagement et leur souhaite plein succès dans cette fonction de membre de la commission d'aménagement.

« *Applaudissements.* »

 *Prestation de la Fanfare.*

« *Applaudissements.* »

10. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS

L'article 8 du règlement sur le droit de cité précise que la commission communale des naturalisations comprend 11 membres. Selon entente entre les partis politiques, la représentation proposée est la suivante :

- 2 membres du conseil communal ;
- 9 membres désignés par les partis politiques ; ces personnes peuvent être membres du conseil général ou des citoyens-es romontois-es.

Les candidatures reçues sont les suivantes

- | | |
|---------------------------------------|---|
| ▪ Pour le conseil communal | M. Thierry SCHMID. |
| | M. Armand JAQUIER. |
| ▪ Pour le PDC-Le Centre | Mme Stéphanie PITTET. |
| | M. Lambert SONNA MOMO (hors CG). |
| ▪ Pour le Parti Socialiste | Mme Ajda BUDAK. |
| ▪ Pour le Part Libéral Radical | Mme Jacqueline BOURQUI. |
| | Mme Jocelyne VAUTHIER (hors CG). |
| ▪ Pour Horizons Nouveaux | Mme Sara STREIFF (hors CG). |
| ▪ Pour l'Union Démocratique du Centre | Mme Chandara CHANMONGKHON (hors CG). |

- Pour Les Verts **Mme Ophélie BRODARD.**
- Pour le Parti Vert'Libéral **Mme Caroline DELACRETAZ PIDOUX.**

Aucune autre proposition de candidature n'est formulée.

EN CONFORMITE AVEC LES PRESCRIPTIONS LEGALES, M. THIERRY SCHMID, M. ARMAND JAQUIER, MME STEPHANIE PITTET, M. LAMBERT SONNA MOMO, MME AJDA BUDAK, MME JACQUELINE BOURQUI, MME JOCELYNE VAUTHIER, MME SARA STREIFF, MME CHANDARA CHANMONGKHON, MME OPHELIE BRODARD, MME CAROLINE DELACRETAZ PIDOUX SONT ELU-E-S MEMBRES DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS.

A la question qui leur est posée par **M. le Président**, tous les membres nommé-e-s ci-avant déclarent accepter leur élection.

Les personnes élues à la commission des naturalisations qui ne sont pas des membres du conseil général, à savoir

- Mme Joceline VAUTHIER
- Mme Sara STREIFF
- Mme Chandara CHANMONGKHON
- M. Lambert SONNA MOMO

ont d'ores et déjà confirmé, via leur parti politique respectif, accepter leur élection.

M. le Président les félicite pour leur élection, les remercie pour leur engagement et leur souhaite plein succès dans cette fonction de membre de la commission des naturalisations.

ALLOCUTION DE M. JEAN-CLAUDE CORNU, SYNDIC

« De ma vie, je n'ai jamais vu plus bel horizon ! »...

telle fut l'exclamation de Gustave Courbet arrivant au sommet de la pittoresque et douce colline sur laquelle est assise, près du ciel, la ville de Romont, canton de Fribourg, Suisse. Et il n'exagérerait pas le grand artiste, l'amant passionné de la majestueuse nature.

Une perle de séjour que chacun a pu voir en passant, et pourtant ignorée ! 785 m d'altitude. Une ampleur de firmament incomparable. Un air toujours frais et pur, comme nulle part. La seule ville de Suisse où n'a pas régné d'épidémie après le passage des infortunés soldats de Bourbaki. Superbes tours féodales qui s'élancent, comme des flèches colossales, dans l'azur. Au premier plan un vaste rideau de forêts de sapins enveloppant des prairies qu'arrosent et enchantent les eaux et le murmure de la Glâne et de ses nombreux affluents. La cloche suave des monastères.

Ligne ferrée reliant la Suisse romande à la Suisse allemande, Genève à Lucerne. Vingt-quatre trains par jour. Au seuil de la Gruyère. Dans les profondeurs de l'horizon immense, le regard ravi embrasse instantanément une étendue de 300 kilomètres, tout ce qu'il y a de montagnes et de glaciers de Soleure à Évian, et se repose à volonté, en s'abaissant ou en s'élevant, du Weissenstein au Moléson et du Mont-Blanc au Rigi.

VOILA ROMONT ! (Extrait tiré des Étrennes fribourgeoises de 1889).

Monsieur le Doyen du conseil général,
Monsieur le Préfet,
Madame la Présidente élue,
Monsieur le Vice-président élu,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Chers Collègues,
Bien chères Romontoises et chers Romontois,

C'est ce trésor si souvent et depuis si longtemps glorifié dont nous avons la charge, ensemble, ces cinq prochaines années, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux et communaux.

Pour longtemps, ce qui distinguera Romont vu de l'extérieur pour ceux qui la découvrent, la revoient ou la revisitent, cela restera bien entendu sa colline, sa vieille-ville, son château, sa collégiale, ses tours et ses remparts. Mais la déception pointe lorsqu'on pénètre son intra-muros, même si nous, Romontoises et Romontois, nous nous sommes presque habitués à cette grisaille, au goudron, aux véhicules omniprésents.

Maintenant que l'éclairage des principaux édifices et remparts redonne, de nuit au moins, une autre chaleur à notre ville, arrêtons donc de tâtonner dans le brouillard. Ce n'est pas parce que les contingences et les attentes sont aussi diverses et parfois contradictoires que multiples qu'il faut se décourager et continuer de tergiverser. Cette législature doit être celle de l'action et la vieille-ville est un terrain propice à une démarche participative, déjà dans la définition des objectifs que doit atteindre le mandat d'étude parallèle pour lequel vous avez, vous-mêmes ou vos prédécesseurs, voté un crédit substantiel. Mais en aucun cas ce mandat ne devra gonfler le lot d'études déjà réalisées mais jamais concrétisées. Ce travail devra déboucher sur un plan d'actions, dont les premières propositions devront être réalisables rapidement. Et dans l'intervalle, nous comptons sur toutes et tous pour que cette ville devienne cette année déjà, plus fleurie, plus gaie, plus vivante.

Il faut savoir ce que l'on veut. Quand on le sait, il faut avoir le courage de le dire ; quand on le dit, il faut avoir le courage de le faire. Parole d'un grand personnage, Georges Clémenceau, qui devrait nous inspirer durant toute cette législature.

Mais il y a longtemps que Romont n'est plus seulement la vieille-ville. Et c'est non seulement celle-ci qui doit devenir la référence, mais l'ensemble de notre commune, une ville à vivre, une ville à bien vivre. On dit que les promesses, surtout celles formulées près des élections, n'engagent que ceux qui les écoutent. Mais tous partis confondus, les candidates et candidats romontois-es ont évoqué comme priorité l'amélioration de la qualité de vie à Romont, du Glaney ou Chavannes à En Bouley, de la Parqueterie à Billens.

La réorganisation des dicastères au conseil communal est un premier signal qui va dans ce sens. Certes un signal quelque peu symbolique, mais plus encore. On parle urbanisme, on parle environnement, énergie, on parle mobilité, on parle espaces publics, on parle intercommunalité, intégration, intergénérationnel. La plupart de ces domaines sont transversaux et impliqueront des réflexions et un travail partagés, beaucoup d'ouverture et une grande implication des uns et des autres.

Mes premiers constats et expériences avec mes collègues et avec l'administration communale me laissent optimiste. Il y a beaucoup de compétences, il y a une grande et bonne volonté. Il faudra non seulement que nous soyons fiers de notre travail et de nos réalisations, il faudra réussir à amener toute la population à être fière de sa ville, fière de Romont, et pourquoi pas de ses autorités !

Cela implique que nous n'aurons guère de temps pour des débats stériles, des querelles doctrinales ou partisans. Si on veut que Romont soit unique, il faut que ses édiles soient unis.

Cela m'amène à évoquer brièvement notre rôle respectif, vous le conseil général et nous le conseil communal.

Mais d'abord, il me plaît de relever, comme l'ont d'ailleurs fait M. le Préfet et M. le Doyen, ce que je considère comme une force, une chance, soit que le conseil communal, presque autant que le conseil général, réunit l'ensemble des sensibilités exprimées par la population. Pour le conseil communal, six partis ou mouvements réunis autour de la même table. Pour le conseil général sept. C'est une grande chance, si l'on sait travailler ensemble.

S'il appartient au conseil communal secondé par l'administration et les services de gérer les affaires courantes, mais aussi de préparer les grands projets, les grandes stratégies, puis de les réaliser, il revient au conseil général d'approuver ces grands projets, puis de libérer les moyens nécessaires et, enfin, et entre autres, de surveiller le tout. Cela ne fonctionnera que si nous parvenons à instaurer un culte de la transparence et de l'information, également à l'égard de la population, également à l'égard des médias.

Et ce ne sont pas les grands défis qui manquent.

- *Pensons d'abord à l'Ecole En Bouley. A ce propos, je suis heureux et fier de vous annoncer en primeur que votre nouveau conseil communal s'est immédiatement mis à la tâche, il y a juste une semaine. Il s'est approprié le projet, a apporté les retouches qu'il pensait judicieuses pour la phase d'études et de projets, de sorte que c'est demain déjà que le MEP, la procédure choisie de mandats d'étude parallèles, sera lancée par publication dans la Feuille Officielle et Simap, l'outil de référence pour tout ce qui concerne les marchés publics.*

- *Les groupes de mandataires (formés au moins d'un architecte, d'un ingénieur civil et d'un constructeur bois) ont jusqu'à la fin de ce mois pour s'inscrire et manifester leur intérêt, références à l'appui.*
- *Le collège d'experts se réunira dans la première quinzaine de juin 2021 afin de choisir les 5 à 8 équipes qui travailleront ensuite concrètement et parallèlement sur un projet.*
- *Le 30 juin débutera la première phase des études proprement dites. Les équipes auront alors jusqu'au 17 septembre pour travailler et déposer leur projet. Ceux-ci feront l'objet d'une discussion (appelée dialogue) avec le collège d'experts, qui ne retiendra, en fin de compte, que 2 à 4 bureaux pour la deuxième phase du projet.*
- *Le 26 novembre, dépôt des projets deuxième phase, dialogue avec les experts et choix final de ceux-ci (les experts sont non seulement des experts professionnels, mais aussi des experts laïques faisant partie du conseil communal, du GASF, etc.). Il est possible d'en prendre connaissance dans la presse ou sur le site de la commune.*
- *Ainsi, avant la fin de l'année, présentation du lauréat choisi par le collège d'experts et exposition publique du projet. Beau cadeau de Noël s'il en est.*

- *Quant à la mise à disposition de l'école pour la rentrée scolaire 2023, je suis personnellement d'avis qu'il ne faut pas trop rêver, ce d'autant que parallèlement on devra avoir résolu la difficile équation de la circulation sur le périmètre Arruffens / Perrausa / Pierre de Savoie, notamment pour ce qui est du transport des élèves, probablement plus de 1'000 entre le COG et l'Ecole En Bouley.*
- *Autres grands chantiers qui impliqueront nombre de partenaires, usagers ou habitants concernés : la mobilité. Gare de Romont, soit gare routière pour les transports publics, finalisation des études et projets de la première étape de la route de contournement Est - certes un projet cantonal mais la commune doit être très impliquée dans cette affaire -, concept de mobilité, mise en place et réalisation du concept de parcage des véhicules et de circulation sur l'ensemble du territoire de la commune.*
- *En fait, tous les dicastères auront bien plus à entreprendre que la seule gestion des affaires courantes.*

Le conseil communal aura largement l'occasion d'y revenir. Une fois assimilés les dossiers en cours ou urgents, il va se donner le temps d'une réflexion qui devrait aboutir non seulement à la classique planification financière, mais bien à la définition d'objectifs et de stratégies s'inscrivant dans la durée, selon une forme qui reste encore à définir. Et je suis très heureux de voir, ce soir, que l'on a pratiquement notre groupe de travail, une bonne partie des objectifs ayant déjà été évoqués par les plus jeunes de notre assemblée :

- *Isaline* *barrières architecturales, surtout dans la vieille-ville.*
- *Ajda* *les mouvements sociaux, féministes, antiracistes soit le respect et l'intégration.*
- *Valérie* *veut dynamiser les espaces verts ; nous avons un dicastère « espace public » qui est nouveau.*
- *Alain* *les PME et plus d'attractivité pour la ville.*
- *Émilien* *modernisation de la gare de Romont, en particulier de la gare routière.*
- *Nicolas* *restauration des cours d'eau, notamment celui de la Glâne en rapport avec la route de contournement. Et c'est vrai qu'elle a bien triste allure notre Glâne sur ce secteur.*
- *Arnaud* *la vieille-ville et sa requalification, juste équilibre et requalification.*

On nous a donc « prémâché » les thèmes qui pourraient devenir des thèmes principaux de ce que seront les objectifs du conseil communal pour cette législature et certainement bien au-delà.

Finalement, si la Glâne n'est en fait qu'un gros village, Romont est la grand'place de ce village. Beaucoup de choses s'y passent, beaucoup de choses y passent. Dans les années à venir, Romont devra par conséquent jouer pleinement son rôle de chef-lieu, en s'impliquant avec détermination dans l'intercommunalité, non seulement parce que notre commune assume bon an mal an près de 25 % des frais liés aux associations ou institutions intercommunales, mais avant tout parce que Romont dispose souvent, au départ, de la masse critique lui permettant d'instaurer certains services avec des garanties de qualité et d'économicité, ce que ne peuvent envisager que beaucoup plus difficilement les plus petites communes. Travailler de manière pragmatique sur des services ou prestations communes m'apparaît plus efficace pour Romont que de s'escrimer à mettre en place de grandes réformes institutionnelles (fusions de communes ou autres). Mais comme de nombreuses tâches s'assument dans les associations de communes, Romont se doit d'y être très présente et active, que ce soit au niveau du COG, du RSG, de l'ABMG, et j'en passe.

Pour conclure, nous ne devons jamais perdre de vue, Mesdames et Messieurs, que tout ce qui nous anime et que nous ferons a pour premier destinataire notre population, chacune et chacun

de nos habitants et habitantes, dans la diversité de nos origines, de notre vécu, de nos heurts et malheurs. Romont est riche de sa population.

Et si l'humain est au centre de nos attentions, n'oublions ni ne négligeons nos PME, nos artisans, entrepreneurs, commerçants, indépendants. Ce sont eux qui offrent emplois et stabilité, même si, malgré l'aigreur du moment, nous ne cracherons pas non plus sur les plus grandes, voire très grandes entreprises qui se sont implantées ou s'implanteront encore à Romont. Dernière preuve de la vitalité de nos PME, le Grand Prix de l'innovation du canton de Fribourg qu'a obtenu Ascenseurs Menétrey SA, une entreprise romontoise bientôt centenaire, au terme d'une procédure bien exigeante.

Je ne saurais terminer sans remercier notre Préfet, M. Willy Schorderet, pour être venu spécialement et personnellement vous asseoir et pour ses très belles paroles.

Merci Monsieur le Doyen, cher Stefan, pour votre prestation.

Mes dernières paroles seront pour vous Madame la Présidente élue du conseil général. Je vous félicite pour votre élection et l'accession à cette belle fonction de présidente.

Nouvelle législature, nouveau règlement du conseil général, un beau défi que vous saurez maîtriser avec savoir et enthousiasme, je n'ai aucun doute là-dessus.

Et si « les jeunes filles en fleurs » n'ont plus la cote, j'espère que les fleurs l'ont toujours, même en bouquet, qui plus est à trois jours de la fête des mères.

Et rappelez-vous Madame la Présidente cette sympathique parole de Jean-Marie Gourio (Les brèves de comptoir) :

« Ce n'est pas la nature qui décide du nombre des arbres. C'est la mairie. »

Je vous souhaite, je nous souhaite une belle législature, pleine d'actions et de réalisations, et je vous remercie pour votre patiente attention. »

« Applaudissements. »

 *Prestation de la Fanfare.*

« Applaudissements. »

CONCLUSION DE M. STEFAN TRÜMPLER, DOYEN

« En conclusion de cette séance constitutive du conseil général, je remercie vivement

- les membres du conseil général pour leur assiduité ;*
- M. le Syndic et les membres du conseil communal pour leur engagement ;*
- les groupes politiques pour la préparation de cette séance ;*
- le bureau provisoire pour son travail de comptage ;*

- *la Fanfare de Romont pour ses superbes interprétations sous les expertes baguettes de Mme Kerstin SCHNYDER, Directrice, ainsi que de M. Baptiste MOREL pour les tambours.*

Je remercie encore une fois le Secrétaire communal pour la préparation minutieuse de cette séance constitutive.

Merci de quitter la salle sans vous attarder, ceci pour les raisons sanitaires que tout le monde connaît bien.

Le verre de l'amitié, nous le partagerons certainement une prochaine fois.

Sur ce, je lève la séance. »

« Applaudissements. ».

Au nom du Conseil général

Le Doyen

Le Secrétaire

Stefan TRÜMPLER

Yves BARD